

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

DES DELIBERATIONS

Commune de

PERNES-LES-FONTAINES

DU CONSEIL MUNICIPAL

~~~~~

**SEANCE DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2026**

(Date de convocation : 25 Septembre 2026)

|                                      |    |                                                  |
|--------------------------------------|----|--------------------------------------------------|
| Conseillers Municipaux en exercice : | 33 | L'An deux mille vingt-six et le premier          |
| Présents :                           | 30 | Octobre à dix-huit heures trente minutes, le     |
| Absents excusés ayant donné          |    | Conseil Municipal de la Commune de PERNES-       |
| procuration :                        | 3  | LES-FONTAINES, régulièrement convoqué,           |
| Absent excusé non représenté :       | /  | s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans  |
| Absent non excusé :                  | /  | le lieu habituel des séances, sous la présidence |
| Votants :                            | 33 | de Monsieur Didier CARLE, Maire.                 |

**Etaient présents** : Monsieur Didier CARLE, Monsieur Laurent COMTAT, Madame Aurélie VERNHES, Madame Valérie PEYRACHE, Monsieur Guillaume PASCAL, Madame Sophie RIGOLLET, Monsieur Claude FERT, Madame Edith DARBOUSSET, Monsieur Christophe BANNERY, Monsieur Christian GORLIN, Madame Anne CUNTY, Madame Claudine CHAUVET, Monsieur Eric BOYER, Madame Isabelle DESRUT, Madame Patricia VIVARES, Monsieur Jean-Claude DANY, Monsieur Thibaud PRADIER, Madame Stéphanie DE CAMARET, Madame Magali PEYRONNET, Madame Emmanuelle RAYMOND DRAGONE, Monsieur Jérémy INTEGLIA, Madame Océane DOCHE, Madame Audrey RAYNAUD, Monsieur Pascal BREMOND, Monsieur Gérard GILLES, Monsieur Michel PHAREL, Monsieur Mario MORETTI, Madame Véronique SABATINI, Madame Alice TAMISIER, Monsieur Benoit HEYTE.

**Pouvoir** : Monsieur Gérôme VIAU (procuration à Madame Claudine CHAUVET), Monsieur Fulgencio BERNAL (procuration à Madame Océane DOCHE), Monsieur Antoine BARBIEUX (procuration à Monsieur Guillaume PASCAL),

**Secrétaire de séance** : Pascal BREMOND**Rapporteur** : Monsieur le Maire**Installation d'un nouveau Conseiller Municipal.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code électoral et notamment l'article L.270,

VU le tableau d'installation du Conseil Municipal en date du 20 Mars 2026,

VU le décès de Madame Marine GONNET survenu le 15 Septembre 2026,

VU le courriel de Monsieur le Maire en date du 16 Septembre 2026 informant Monsieur le Préfet, du décès de Madame Marine GONNET,

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article L.270 du Code électoral et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du conseiller municipal dont le siège est devenu vacant pour quelque cause que ce soit, est assuré par « le candidat venant sur [cette même] liste immédiatement après le dernier élu »,

.../...

CONSIDERANT que compte tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 15 Mars 2026, Monsieur Benoit HEYTE, candidat suivant de la liste "l'Essentiel c'est vous", est appelé pour remplacer Madame Marine GONNET au Conseil municipal,

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**PREND ACTE :**

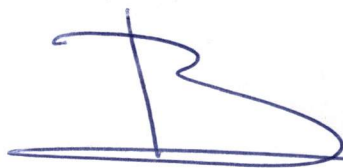
**DE L'INSTALLATION** de Monsieur Benoit HEYTE en qualité de Conseiller Municipal,

**DE LA MODIFICATION** du tableau du conseil municipal joint en annexe de la présente délibération.

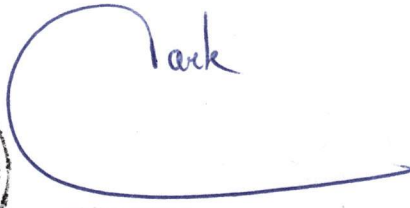
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Pour extrait conforme,  
le Maire,



Pascal BREMOND



Didier CARLE

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut aussi être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 8 Octobre 2026

Publiée le : 8 Octobre 2026